



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2025**

Membres en exercice : 42
Présents : 28
Votants : 34
Date convocation : 2 octobre 2025
Date d'affichage : 2 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h30, s'est réuni à Montsault,
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN.

Etaient présents : (28) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Véronique MAGNIER, Olivier DUPONT, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (6) Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Chantal ROMAND donne pouvoir à Patrice ROBIN, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Valérie LECOMTE donne pouvoir à Hugues BRISSAUD

Absents : (8) Jacques RENAUD, Jacques GAUBOUR, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Éric RICHARD, Fabrice DUFOUR, Gilles WECKMANN

Secrétaire de séance : Cyril DIARRA

N°2025/070	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Budget Primitif 2025,
Vu le tableau des effectifs permanents approuvé par le Conseil communautaire en date du 11 juin 2025,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial, réuni en date du 30 septembre 2025,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 29 septembre 2025,

Considérant, que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, en procédant à la création de postes ainsi que, après avis préalable obligatoire du Comité social territorial, à la suppression de postes et aux modifications de quotité horaire de travail.

Concernant les emplois permanents, il est proposé :

- dans le cadre d'une promotion interne, pour donner suite à la réussite à l'examen professionnel, de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet et de supprimer un emploi permanent à temps complet, sur un grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe,
- suite à la promotion interne d'un agent au grade de bibliothécaire à temps complet, de supprimer le poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet,

- suite à l'ouverture d'un poste de responsable communication et à la révision du contrat à durée indéterminée au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe, de supprimer le poste de rédacteur principal 2^{ème} classe, à temps complet,
 - suite à des départs à la retraite, de supprimer un emploi permanent :
 - o d'adjoint administratif principal territorial de 1^{ère} classe, à temps complet ;
- de technicien principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la création d'un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, parmi les emplois permanents ;

APPROUVE la suppression d'un emploi permanent à temps complet :

- sur le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, pourvu par un titulaire,
- sur le grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe, pourvu par un titulaire,
- sur le grade de rédacteur principal 2^{ème} classe, pourvu par un contractuel,
- sur le grade d'adjoint administratif principal territorial de 1^{ère} classe, pourvu par un titulaire,
- sur le grade de technicien principal 1^{ère} classe, pourvu par un titulaire.

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents de la C3PF ainsi proposés :

TABEAU DES EFFECTIFS - DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS AU 8 OCTOBRE 2025

		POSTES OUVERTS		POURVUS					VACANTS			
FILIERE	CATEGORIE	dont TC	dont TNC	Postes pourvus	dont Titulaires	dont Non titulaires	dont TC	dont TNC	Poste vacant	Tps Partiels	Variation	
Directeur général d'établissement public	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0		
EMPLOI FONCTIONNEL ADMINSTRATIF		1	0	1	1	0	1	0	0	0		
Attaché Principal	A	1	0	0	0	0	0	0	1	0		
Attaché	A	3	0	3	2	1	3	0	0	0		
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	0	2	1	1	2	0	0	0		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	
Rédacteur	B	1	0	1	0	1	1	0	0	0		
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	3	0	3	2	1	3	0	0	0	-1	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	4	0	4	4	0	4	0	0	0		
Adjoint administratif territorial	C	4	0	4	3	1	4	0	0	0		
FILIERE ADMINISTRATIVE		18	0	17	12	5	17	0	1	0		
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1	0	0	0	-1	
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	1	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0		
FILIERE TECHNIQUE		3	0	3	3	0	3	0	0	0		
Bibliothécaire territorial	A	2	0	2	2	0	2	0	0	0		
Assistant de conservation prinicipal 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0		
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0		
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0		
FILIERE CULTURELLE		5	0	5	5	0	5	0	0	0		
EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS AU 08/10/2025		27	0	26	21	5	26	0	1	0		

TABLEAU DES EFFECTIFS NON PERMANENTS AU 08 OCTOBRE 2025							
FILIERE	CATEGORIE	VACANT	POURVU	Temps complet	Temps non complet	Durée hebdomadaire du poste en heure	Variation
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché (contrat de projet "petites villes de demain") mutualisation à hauteur de 50% avec la ville de Viarmes	A		1	1		35h	
FILIERE CULTURELLE						0	
CONTRAT DE PROJET	C		2		2		
Total nombre de postes non permanents au 08/10/2025		0	3	1	2	0	
TABLEAU DES CONTRATS DE DROIT PRIVE							
FILIERE ADMINISTRATIVE	CONTRAT	VACANT	POURVU	Temps complet	Tps non complet	Durée hebdomadaire du poste en heure	Variation
APPRENTI COMMUNICATION			1			Alternance	
APPRENTI DEV ECO			1				

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin